

**DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE CARTHAGE CEMENT**

M. Slim RIAHI, qui détenait directement 6 902 719 actions et droits de vote représentant 4,74% du capital et des droits de vote de la Société CARTHAGE CEMENT, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 22 août 2011, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 500 000 actions, représentant 0,34% du capital de la société.

M. Slim RIAHI a déclaré :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- qu'il n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société ni de demander sa nomination comme administrateur.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 23 août 2011 par MAC SA, intermédiaire en Bourse.